

Département des Bouches du Rhône

Arrondissement d'Aix en Provence

N° 2024_3_3

Objet : **Compte Administratif 2023 de la commune**

VOTE

Pour l'ensemble des sections et des chapitres :

26 voix POUR – 3 ABSTENTIONS de M. CRUZ – Mme DAHMAN – M. SARDA

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des Délibérations du

Conseil Municipal de la Commune de

LA FARE LES OLIVIERS

Séance du 11 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois d'avril à 18 heures 30, le Conseil Municipal de La Fare-les-Oliviers, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément à l'article 48 de la Loi du 5 Avril 1884.

Etaient présents : M. MARCILIAC Jérôme, M. YERPEZ Joël, Mme GARCIA Chantal, M. LOMBARDO Yves, Mme SEILER Myriam, M. AGARD Christophe, Mme MESTRE Marie-Aude, M. MARTIN Patrice, Mme BARATA Silvia, M. MORGANTE Michel, Mme ROSMARINO Laurence, M. SPINELLY Eric, Mme DELOUS Céline, M. DI-SAPIO Lionel, Mme BAUMANN Claude, M. LEGUEVACQUES Benjamin, Mme CLAUZEL Nathalie, M. PALMERINI Denis, Mme GIORSETTI Marie-Laure, M. LAFORCE Christian, Mme MERZOUGUI Noura, M. BARBAROUX Charly, Mme THORN Marguerite, M. CRUZ Gérard, Mme DAHMAN Hinda, M. SARDA Stéphane et Mme DORELON-TRANCHARD Céline

Etaient Absents donnant pouvoir :
Mme WECKERLIN Carine à Mme GARCIA Chantal
Mme VALLET Christine à Mme SEILER Myriam

Etaient Absents excusés :

Etaient Absent :

Secrétaire de la séance : Mme Chantal GARCIA

Compte Administratif 2023 de la commune

En application de l'article L. 2121.31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal exerce un contrôle similaire sur les écritures du Maire et celles du Comptable et doit arrêter, au cours d'une même séance, le Compte Administratif de Monsieur le Maire et le Compte de Gestion de Monsieur le Comptable Public.

Le Compte Administratif 2023 présente des résultats de clôture conformes au Compte de Gestion 2023, avec un excédent de 3 380 053,77 € se décomposant comme suit :

- Fonctionnement	1 463 455,37 €
- Investissement	1 916 598,40 €

Le montant des restes à réaliser de l'exercice 2023 s'élève à 2 385 256,52 € en dépenses et à 486 711,36 € en recettes, dégagant un solde négatif de 1 898 545,16 €.

Les résultats définitifs, après prise en compte des restes à réaliser, dégagent ainsi un excédent de 1 481 508,61 € se décomposant comme suit :

- un solde d'exécution d'investissement excédentaire de 18 053,24 €
- un excédent de fonctionnement de 1 463 455,37 €

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer par un vote sur l'adoption du Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2023.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

L'exposé de son rapporteur entendu et après en avoir délibéré,
Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-31,

APPROUVE le compte Administratif de la commune pour 2023,

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser,

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-après :

Réalisations de l'exercice 2023	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 126 744,71	13 467 963,49	341 218,78
Section d'investissement	2 673 184,88	2 219 630,25	-453 554,63
Total	15 799 929,59	15 687 593,74	-112 335,85
Report 2022	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	0,00	1 122 236,59	-
Section d'investissement	0,00	2 370 153,03	-
Total Réalisations et reports	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 126 744,71	14 590 200,08	1 463 455,37
Section d'investissement	2 673 184,88	4 589 783,28	1 916 598,40
Total	15 799 929,59	19 179 983,36	3 380 053,77
Restes à réaliser	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section d'investissement	2 385 256,52	486 711,36	-1 898 545,16
Résultats définitifs	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution
Section de fonctionnement	13 126 744,71	14 590 200,08	1 463 455,37
Section d'investissement	5 058 441,40	5 076 494,64	18 053,24
Total	18 185 186,11	19 666 694,72	1 481 508,61

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 013-211300371-20240411-DCM_2024_3_3-BF



Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits. Pour copie certifiée conforme

Le Maire

Jérôme MARCILIAC



La secrétaire de séance

Chantal GARCIA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chantal Garcia', written over the printed name.